



Association "Les Michelins"

Siège:
3, Impasse de la Calade
Hameau Les Michels
13790 PEYNIER

Mail : lesmichelins@orange.fr

Siret : 504 155 920 0000 11

Les Michels, 21 décembre 2018

Observation pour l'Enquête Publique Eau liée au projet d'urbanisation de La Treille

Prise en compte des observations et recommandations formulées par les citoyens, associations et personnes publiques associées (PPA).

Il ressort des précédentes enquêtes publiques réalisées sur la commune de Peynier, et liées aux PLUs et ses multiples révisions ou modifications, au SCOT et au permis d'aménager de La Treille, que la commune n'a tenu aucun compte des recommandations et observations des personnes publiques associées, des associations et des citoyens. Et elle n'a pas davantage tenu compte des recommandations, quand il y en avait, du Commissaire Enquêteur. Une exception toutefois, dans l'enquête publique sur le PLU, une remarque a été prise en compte, avant même la fin de l'enquête publique : celle d'un promoteur (remarque n°65-1 – cession d'un espace réservé par la commune avec une contrepartie dérisoire de 5 places de parking...) ! Ceci nous amène à constater une certaine proximité de la commune avec divers promoteurs dont certains sont partie prenante dans le permis d'aménager, et permet de douter, par exemple, de la mise en œuvre de la « vigilance », demandée à la commune dans le rapport OPSIA page 14, quant au contenu du permis de construire des lots privés ; ou bien page 10, sur les demandes concernant la phase préparatoire, préalable aux travaux.

Dans ces conditions nous sommes légitimement inquiets de la non prise en compte et la non intégration dans le permis d'aménager des principales recommandations formulées par les personnes publiques associées, dans le cadre de cette présente enquête publique. Et même tout simplement, nous sommes inquiets du respect des exigences présentes dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Nous pouvons par exemple remarquer que des arbres ont déjà été abattus le long du chemin de la Treille, avant même la fin de la précédente enquête publique sur le permis d'aménager, et l'obtention de l'autorisation de défrichage.

Sans que cette liste soit exhaustive, nous soulignons notamment les remarques suivantes :

- Agence Française pour la Biodiversité (AFB) : mesures spécifiques proposées et conclusions (pages 3 et 4)
- Agence Régionale de Santé (ARS) : recommandation page 2 fin §1 : sur la prévention du risque de maladies vectorielles liées au changement climatique
- Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) : ses 15 recommandations n'ont reçu au mieux que des réponses superficielles ou dilatoires de la mairie dans son mémoire en réponse. Par exemple, :
 - o sur la recommandation n°13 : conditions de circulation ; aucune réponse sérieuse
 - o sur la recommandation n°15 « décrire tous les travaux routiers ... » : la desserte d'une parcelle, hors lotissement mais enclavée (car située au bord de la D56c au nord mais ne bénéficiant pas d'un accès) n'est pas décrite (observation déjà déposée dans l'EP sur le PA, mais restée sans réponse).
- Commission Locale de l'Eau (CLE) : deux recommandations, dont la deuxième n'est manifestement pas respectée (ouvrage sans pile centrale).

Nous vous demandons donc d'émettre de fortes réserves liées à la nécessité de prise en compte de ces recommandations, avec un dispositif de contrôle indépendant.

Le Président, H Greffe